

NOMENCATURE - 7.1.2

VILLE DE LENS
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 19 JUIN 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

062-216204982-20240619-DLB31_19062024-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 24/06/2024

APPROBATION DU COMPTE DE GESTION
EXERCICE 2023

Rapporteur : Monsieur Thibault GHEYSSENS

Le Compte de Gestion du Comptable Public comprend toutes les opérations constatées au titre de la gestion municipale pendant l'exercice budgétaire passé.

Il présente la situation générale des opérations en distinguant :

- la situation au début de la gestion, sous forme de bilan d'entrée,
- les opérations de débit et de crédit constatées au cours de l'exercice,
- la situation à la fin de la gestion, sous forme de bilan de clôture,
- le développement des opérations effectuées au titre du budget,
- et les résultats de celui-ci.

Une partie des opérations apparaissant dans le compte de gestion figure également au compte administratif.

La lecture des opérations passées au titre de 2023 n'appelle aucune observation car les dépenses et les recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, sont identiques au compte administratif et au compte de gestion.

On notera que l'actif net total de la Ville s'élève au 31 décembre 2023 à 504,36 M€, financé à hauteur de 92,17% par des fonds propres.

L'actif net se décompose comme suit :

- ✓ 485,72 M€ d'actif immobilisé :
 - 59,97 M€ de terrains,
 - 195,47 M€ de constructions,
 - 108,74 M€ de réseaux et installations de voiries,
 - 110,59 M€ d'autres immobilisations corporelles (valeur nette cumulée des mobiliers, véhicules, matériels informatiques et autres matériels utilisés pour le fonctionnement des services),
 - 10,95 M€ d'immobilisations incorporelles (frais d'études non intégrés et valeur nette des logiciels).

- ✓ 18,64 M€ d'actif circulant :
 - 3,18 M€ de créances (factures en attente de règlement),
 - 15,46 M€ de disponibilités (solde du compte au Trésor au 31/12/2023).

Cet actif net est financé comme suit :

- ✓ 464,89 M€ de fonds propres, y compris le résultat 2022,
- ✓ 29,42 M€ de dette à long terme,
- ✓ 6,55 M€ de dettes à court terme (dont 5,11 M€ de fournisseurs en attente de règlement – à noter : les dettes fournisseurs sont à peu près équivalentes aux créances court terme),
- ✓ 3,52 M€ de comptes de régularisations.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-31 relatif à l'adoption du Compte Administratif et du Compte de Gestion,

Après avoir vu le budget primitif de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Comptable Public accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Comptable Public a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées :

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2023,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Après avoir entendu l'exposé de M. Thibault GHEYSENS, 5^{ème} adjoint chargé des Finances,

Il est proposé :

- De constater que les chiffres qui apparaissent au Compte de Gestion sont identiques à ceux du Compte Administratif 2023.
- D'approuver et d'arrêter le Compte de Gestion de l'exercice 2023 dressé par le Comptable Public, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, qui n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

La Commission des Finances a émis un avis favorable.

⇒ Adoptée à l'unanimité après que le Conseil Municipal en eut délibéré.

Le Maire,

Sylvain ROBERT



La Secrétaire de Séance,

Virginie GLEMBA

Compte de Résultat Synthétique

En Milliers d'Euros

00900 - VILLE DE LENS

Exercice 2023

POSTES	Exercice 2023	Exercice 2022
Impôts et taxes perçus	32 591,98	31 248,28
Dotations et subventions reçues	22 438,95	19 516,35
Produits des services	2 108,62	2 053,25
Autres produits	1 333,07	1 233,30
Transfert de charges		
Produits courants non financiers	58 472,62	54 053,18
Traitements, salaires, charges sociales	27 264,71	26 788,30
Achats et charges externes	13 153,75	12 639,91
Participations et interventions	2 467,52	2 328,06
Dotations aux amortissements et provisions	6 508,31	6 289,41
Autres charges	1 407,31	1 278,09
Charges courantes non financières	50 801,60	49 323,77
RESULTAT COURANT NON FINANCIER	7 671,01	4 729,41
Produits courants financiers	8,86	10,28
Charges courantes financières	941,30	908,57
RESULTAT COURANT FINANCIER	-932,45	-898,29
RESULTAT COURANT	6 738,57	3 831,12
Produits exceptionnels	1 227,96	709,48
Charges exceptionnelles	751,00	240,55
RESULTAT EXCEPTIONNEL	476,96	468,93
IMPOTS SUR LES BENEFICES		
RESULTAT DE L'EXERCICE	7 215,55	4 300,05

Situation Patrimoniale - Bilan Synthétique

00900 - VILLE DE LENS

Exercice 2023

ACTIF NET ⁽¹⁾	Total (En Milliers d'Euros)	PASSIF	Total (En Milliers d'Euros)
Immobilisations incorporelles (nettes)	10 952,65	Dotations	73 510,91
Terrains	59 972,43	Fonds Globalisés	77 550,73
Constructions	195 466,84	Réserves	189 510,95
Réseaux et installations de voirie et réseaux divers	108 735,57	Différences sur réalisations d'immobilisations	-5 973,79
Immobilisations corporelles en cours	98 232,49	Report à nouveau	3 368,37
Immobilisations mises en concession, affermage ou à disposition et immobilisations affectées		Résultat de l'exercice	7 215,55
Autres immobilisations corporelles	11 757,51	Subventions transférables	2 839,46
Total immobilisations corporelles (nettes)	474 164,84	Subventions non transférables	116 863,50
Immobilisations financières	605,50	Droits de l'affectant, du concédant, de l'affermant et du remettant	
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	485 722,98	Autres fonds propres	
Stocks		TOTAL FONDS PROPRES	464 885,70
Créances	3 178,25	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	
Valeurs mobilières de placement		Dettes financières à long terme	29 416,36
Disponibilités	15 462,40	Fournisseurs (2)	5 105,60
Autres actifs circulant		Autres dettes à court terme	1 440,94
TOTAL ACTIF CIRCULANT	18 640,65	Total dettes à court terme	6 546,53
Comptes de régularisations	1,07	TOTAL DETTES	35 962,89
TOTAL ACTIF	504 364,70	Comptes de régularisations	3 516,12
		TOTAL PASSIF	504 364,70

(1) Déduction faite des amortissements et provisions

(2) Y compris mandats émis pendant la journée complémentaire et réglés sur l'exercice 2024

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AFFICHE EN MAIRIE LE 20 JUIN 2024

=====

SEANCE DU MERCREDI 19 JUIN 2024

=====

L'an deux mille vingt-quatre, le 19 juin, à 14 heures, le Conseil Municipal de la Ville de LENS s'est assemblé à l'hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Sylvain ROBERT, Maire, et sur convocation en date du 12 juin 2024.

Etaient présents : MM. ROBERT, HANON, Mme AIT CHIKHEBBIH, M. MAZURE, Mme BOURDON, M. GHEYSENS, Mme CORRE, M. CECAK, Mme LEFEBVRE, M. OUDJANI, Mme LAGNIEZ, M. BOUKERCHA, Mme MEPHU NGUIFO, M. DESOUTTER, Mmes CHOCHOI et MAZEREUW, M. CUGIER, Mme NION, M. REAL, Mme MASSET, M. HOJNATZKI, Mmes GLEMBA et BRAET, M. LOURDEL, Mme JACKOWSKI, M. NYCZ, Mme LEROY, M. CLAVET.

Etaient excusés : Mme VAIRON ayant donné pouvoir à M. BOUKERCHA, M. DAUBRESSE ayant donné pouvoir à Mme LEFEBVRE, Mme BRASSART ayant donné pouvoir à Mme CHOCHOI, Mme LOURDELLE ayant donné pouvoir à Mme AIT CHIKHEBBIH, Mme BEDNARSKA ayant donné pouvoir à M. CUGIER, Mme LAUWERS ayant donné pouvoir à M. CLAVET, M. PACH n'ayant pas donné pouvoir, Mme VINCENT n'ayant pas donné pouvoir.

Etaient absents : MM. DESMARETZ, DUCASTEL, Mme DAVID.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf, il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, immédiatement après l'ouverture de la séance, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme GLEMBA, conformément aux dispositions de l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, a été désignée à l'unanimité des Conseillers présents, pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.